



Le C. T. F. organise "le 2 fevrier 2019 à 19h00"

Un tir nocturne sur pop up à 200 mètres



Contrairement aux autres concours qui sont open, celui ci est réservé aux membres du CTF

possesseurs d'une affiliation 2018/2019 et d'un extrait de casier judiciaire valable à fournir le jour du concours, AINSI QUE LES AUTORISATIONS ORIGINALES POUR LES ARMES UTILISEES.

Règlement du concours

Position : Debout sans appuis !

Deux catégories de tirs sont reprises pour ce concours

=====

1 : arme à verrou

2: arme semi-auto

- : une catégorie open sans classement qui reprend les différentes armes ci-dessus; munie de dioptré, lunette, point rouge ; et ou sur table.

Pour le concours; il est recommandé d'avoir une arme réglée à 200 mètres ; il n'y a pas de cible de réglage.

Principe du concours :

5 balles d'essais

Puis 5 séries de 5 cartouches pour le concours

Temps total alloué au tireur : 10 minutes pour ses essais et son concours,
SEUL LA PREMIERE SERIE DE CHAQUE CATEGORIE COMPTE POUR LE CONCOURS !

L'arme chargée, mais non chambrée. Pas de position de visée ! :

veut dire arme chargée et prête à tirer mais canon posé sur l'appui.



Lorsque le tireur est prêt, au BiP SONORE DU CHRONO, il démarre son tir.

Toutes cartouches tirées au-delà du temps imparti ne sont pas prises en compte dans le décompte des pop up couchés.

Les commissaires de tir arbitre veilleront au respect de ces différents points.

1 : Catégorie arme à verrou :

Temps alloué par série de 5 cartouches : 35 secondes

2 : Catégorie semi auto :

Temps alloué par série de 5 cartouches : 15 secondes

3 : Catégorie Open :

Temps alloué suivant la catégorie d'arme utilisée !

Le contrôle se fait au moyen d'un chrono qui enregistre les temps après chaque coup tiré.

Les pop up abattus sont comptabilisés par les commissaires de tir à chaque série de 5 cartouches.

Le classement se fait comme suit :

1 : nombre de pop up couché « DANS LE TEMPS LIMITE IMPARTIT »

2 : le temps départage les tireurs qui ont abattu le même nombre de pop up.

- Lot aux trois premiers de chaque catégorie .

- Consolation :

*Tirage au sort parmi les tireurs étant toujours présent à la remise des prix : **1 lot surprise***

Inscription au concours : concours.ctfamenne@gmail.com

- 10 euros et 5 euros pour les rachats si disponibilités.
(tout rachat doit se faire avec la même arme que celle du concours)

SECURITE GENERALE

1. Le règlement d'ordre intérieur du CTF, les ordres permanents du camp Roi Albert ainsi que la réglementation en vigueur sont de strictes applications.
2. L'accès au pas de tir pendant le concours est réservés aux responsables du club ainsi que les compétiteurs désignés, les autres compétiteurs et les spectateurs se tiennent en dehors du stand et n'entravent pas le bon déroulement du concours.
3. Le transport des armes se fait dans une housse ou une valise et l'arme est sécurisée.
4. Le commissaire de tir désigne la ligne de tir, explicite le déroulement du concours et sur son injonction le tireur installera son matériel et son arme dans le strict respect des principes de bases de la manipulation d'une arme.
5. Si un tireur est confronté à une difficulté technique ou autre il lève le bras et attend l'arrivée du commissaire de tir.
6. Quand le tireur a terminé son tir il rend son arme inopérante (retrait du chargeur, pièces mobiles bloquées vers l'arrière qui permet de vérifier la vacuité de la chambre), se place en retrait d'un mètre de son arme et attend en silence la fin du concours.
7. Sur injonction du commissaire de tir le tireur pourra ranger son matériel et son arme.
8. Le commissaire de tir est seul habilité à prendre toutes les mesures qu'il juge indispensables pour la sécurité et le bon déroulement du concours.
9. Le non respect des règles précitées ainsi que les injonctions des administrateurs et/ou des commissaires sur et en dehors des stands sera sanctionné par l'arrêt du concours et éventuellement par le renvoi du concurrent des installations du CTF et ce sans remboursement de l'inscription.
10. En cas de litige, le conseil d'administration du CTF examinera celui-ci avec bienveillance mais sa décision ne pourra être contestée.
11. Durant les séances de tir le silence est demandé jusqu'à ce que tous les tireurs aient terminés leurs concours

Responsabilités :

Par leur inscription au concours, chaque tireur reconnaît avoir pris connaissance du règlement.

Possibilité de restauration :

- Menu 1 : Potée aux choux et saucisse + soupe à l'oignon 12 €

- Tout tireur ayant réservé, et non présent le jour du concours sera facturé, lors de sa visite suivante, si il n'a pas prit la peine de décommander.

Bon tir et bon amusement à tous

Pour le CTF :

Jean-Marc Fortemaison

Michel Planchon

